



FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DES DRAMES HUMAINS QUI SE SUCCÈDENT DANS LES HÔPITAUX, IL FAUT QUE ÇA CESSE !

Durant la période estivale, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a appris avec consternation qu'un cadre de santé de l'hôpital de Saint-Calais dans la Sarthe avait mis fin à ses jours.

Avant de se suicider, ce salarié a rédigé un courrier rendant responsables de son acte certains membres de la direction.

Infirmier de profession, il venait de réussir brillamment son concours de cadre de santé. En refusant de se conformer à des directives managériales génératrices de risques psychosociaux, identifiés par la CGT comme « risques organisationnels » pour les salarié.e.s, il a été victime de harcèlement moral de la part de sa hiérarchie, à l'instar d'un bon nombre de ses collègues.

Ce suicide est révélateur des tensions qui règnent dans le milieu hospitalier, touchant particulièrement les personnels d'encadrement qui placent l'éthique et la déontologie au-dessus des valeurs mercantiles.

Ce nouveau drame intervient quelques semaines après ceux de Toulouse et du Havre où des professionnels de santé, particulièrement des infirmier-e-s, ont choisi de se donner la mort. Ils ne supportaient plus les pressions liées aux restructurations et réorganisations du travail, imposées dans les établissements de santé pour des raisons purement économiques.

En dépit du protocole d'accord sur la prévention des risques psychosociaux signé par le gouvernement et huit organisations syndicales de la Fonction publique, aucune mesure concrète n'est appliquée à ce jour pour prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et pour lutter contre le harcèlement moral.

Le gouvernement se contente de proclamer des principes sans mettre en œuvre des actions fermes et concrètes !

Les mots ne suffisent plus. Il faut aujourd'hui combattre l'impunité.

La CGT souhaite que l'enquête conduite par l'IGAS à la demande du Ministère au CH de Saint Calais ne se limite pas aux seuls constats, mais que de réelles mesures soient prises, comme la loi l'impose, pour protéger les salarié.e.s, quels que soient leur statut et leur fonction.

Montreuil, le 25 août 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

65

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr